



Observatoire des déchets  
et de l'économie circulaire de  
Bourgogne-Franche-Comté

# ENQUÊTE COLLECTE 2024

## SUR LES DONNÉES 2023



**NOTICE  
EXPLICATIVE**





## SOMMAIRE

ENQUÊTE COLLECTE 2024 (DONNÉES 2023) .....	3
CONTEXTE .....	3
STRUCTURE DE L'ENQUÊTE.....	4
INTRODUCTION.....	4
QUESTIONNAIRE 1 : DONNEES GENERALES.....	6
<b>Précisions sur les informations demandées.....</b>	<b>6</b>
QUESTIONNAIRES 2 : LES COLLECTES HORS DÉCHÈTERIE.....	8
<b>Précisions sur les informations demandées.....</b>	<b>8</b>
QUESTIONNAIRE 2A : Collectes des déchets ménagers (hors déchèteries) - Dessertes.....	9
QUESTIONNAIRE 2B - Les collectes séparées des emballages et papiers des ménages (hors verre).....	10
QUESTIONNAIRE 2C - Les collectes spécifiques des déchets des collectivités et des professionnels.....	11
QUESTIONNAIRE 3 : LES COLLECTES EN DÉCHÈTERIE.....	12
QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL.....	12
DONNÉES PAR DÉCHÈTERIE : UN FORMULAIRE PAR DÉCHÈTERIE.....	12
<b>Précisions sur les informations demandées.....</b>	<b>12</b>
SCHÉMA DE L'ENQUÊTE.....	15



# ENQUÊTE COLLECTE 2024 (DONNÉES 2023)

## CONTEXTE

L'enquête Collecte permet d'assurer un suivi régulier de l'évolution de la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) inscrite dans les politiques publiques « déchets » (notamment la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte et la loi de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire). Au niveau de Bourgogne-Franche-Comté, l'enquête permet le suivi régional en matière de gestion et traitement des DMA.

L'intérêt d'une enquête Collecte est, notamment, de pouvoir :

- permettre un reporting national des DMA ;
- contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques « déchets » mises en œuvre (optimisation du service public, suivi de la population en tarification incitative, généralisation du tri à la source des biodéchets, collecte des déchets sous REP, etc.) ;
- disposer d'indicateurs locaux et de synoptiques de flux de déchets par territoire pour contribuer à l'observation locale et pour répondre au besoin de suivi et à l'évaluation des plans.

En 2024, l'enquête portera sur sept types de collecte :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- Collecte séparée du verre ;
- Collecte séparée des emballages et papiers des ménages ;
- Collecte des biodéchets et/ou déchets verts ;
- Collecte des déchets des espaces verts publics, de voirie et des marchés collectés par le service public de gestion des déchets ;
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons, déchets d'activités de soins, déchets des entreprises...) ;
- Collecte en déchèterie.

Désormais, l'Observatoire des Déchets et de l'Économie Circulaire de Bourgogne-Franche-Comté (ODEC-BFC) est porteur de l'enquête. Dans le cadre de la stratégie régionale de la connaissance, l'enquête est disponible « en ligne » via l'outil LimeSurvey. Afin de mieux vous accompagner à la saisie de l'enquête Collecte 2024 sur les données 2023, l'ODEC a préparé deux documents support : cette Notice explicative et un Guide de saisie. Ils présentent à la fois les attendus de l'enquête, des descriptions et la structure des données à renseigner, ainsi que des éléments d'ordre technique d'aide à la saisie.

Cette Notice explicative a pour objectif de vous aider à mieux préparer les données de l'enquête en répondant à la question : quelles données dois-je fournir<sup>1</sup> ? Vous y trouverez la structure de l'enquête, ainsi que des informations sur le contenu et le type de données à renseigner. Pour toute information concernant les aspects techniques de la saisie des données, merci de vous référer au Guide de saisie.

---

<sup>1</sup> Source : Bordereau de l'enquête Collecte 2024 sur les données 2023 de l'ADEME et Notice de l'enquête.

# STRUCTURE DE L'ENQUÊTE

## INTRODUCTION

Conformément aux objectifs de l'enquête Collecte, le contenu est structuré en trois volets ou questionnaires principaux qui concernent notamment :

1. Les données générales ;
2. Les collectes hors déchèterie ; et,
3. Les collectes en déchèterie.

Ces questionnaires sont structurés de manière à répondre aux besoins de suivi et de reporting au niveau national des déchets ménagers et assimilés (DMA) par le Service public de gestion des déchets (SPGD), selon les articles R. 541-8 du Code de l'environnement et R. 2224-23 du Code des collectivités territoriales. Le périmètre des DMA s'articule autour des directives européennes définies selon la directive 218/851/UE, Art. 3, 2ter des « Déchets Municipaux » (DM). Pour plus d'information à propos du périmètre DMA en relation avec le périmètre DM, vous trouverez ci-dessous un schéma explicatif.

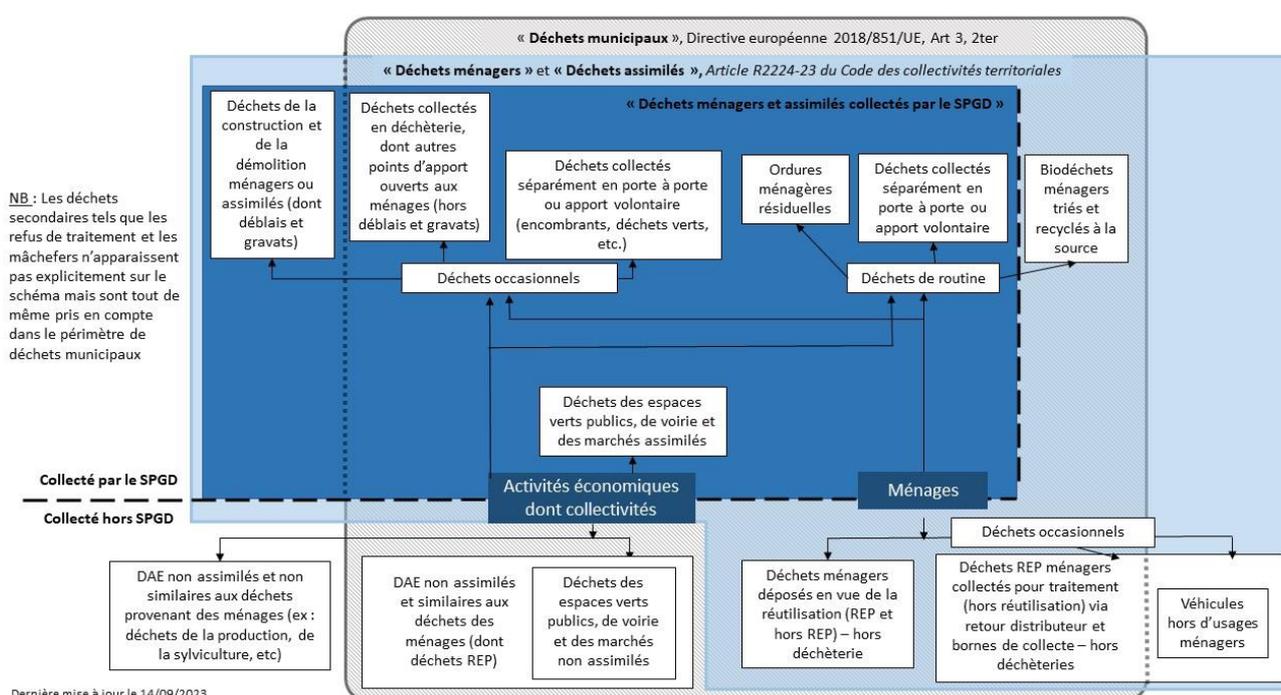


Schéma 1: Périmètre DMA et DM (en bleu : périmètre DMA)

Conformément à ce périmètre, chacun des trois volets de l'enquête Collecte comporte plusieurs sous-chapitres pour lesquels il vous sera demandé de fournir des données précises sur les flux collectés (hors et en déchèterie), les destinations de ces flux, le mode de gestion de votre collectivité et de vos déchèteries, etc. Ci-dessous, vous trouverez la structure détaillée de l'enquête avec les libellés figurant sur LimeSurvey :

- **QUESTIONNAIRE 1 : Données générales 2024 (données 2023).**
  - Données générales : coordonnées et données administratives de la collectivité
  - Compétences exercées dans le domaine des déchets
  - Agréments (avec les éco-organismes)
  - Emploi
  - Gestion de proximité des biodéchets
  - Mode de financement de la gestion des déchets
  - Caractérisation des déchets
  - Règlement de la collecte

- 
- Programme local de prévention DMA (PLPDMA)
  - Tarif de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
  
  - QUESTIONNAIRES 2 : Les collectes hors déchèterie
    - QUESTIONNAIRE 2A : Collecte des DMA hors déchèterie
      - Communes desservies par les collectes organisées par votre collectivité
      - Types de flux collectés :
        - Ordures ménagères résiduelles (OMR)
        - Verre
        - Déchets verts
        - Déchets alimentaires (hors déchèterie)
        - Déchets alimentaires et déchets verts hors mélange
        - Encombrants (hors déchèterie)
        - DASRI
        - Textiles
        - Autres
      - Couleur des contenants
    - QUESTIONNAIRE 2B : Les collectes séparées des emballages et papiers des ménages (hors verre)
      - Type de flux collectés :
        - La collecte des emballages et papiers graphiques (multimatériaux)
        - La collecte des emballages (sans les papiers graphiques)
        - La collecte des papiers graphiques
        - La collecte des plastiques, métaux, briques (ex. : corps creux)
        - La collecte des papiers cartons (ex. corps plats)
        - Autres
      - Les refus de tri des recyclables secs des ordures ménagères (RSOM)
    - QUESTIONNAIRE 2C : Les collectes spécifiques des déchets des collectivités et des professionnels :
      - Types de flux collectés :
        - La collecte du verre des professionnels
        - La collecte des déchets alimentaires (restauration collective)
        - La collecte des papiers de bureau
        - La collecte des cartons des professionnels
        - La collecte des emballages en matières plastiques
        - La collecte des déchets de voiries, marchés
        - La collecte des déchets verts des services municipaux
        - La collecte des emballages collectés hors foyer sur voie publique
        - Les déchets assimilés en mélange
        - Autres
    - QUESTIONNAIRE 3 : Les collectes en déchèterie
      - Les dessertes des déchèteries en 2023
      - Quantités des flux collectés en 2023
        - Types de flux collectés :
          - Déchets non dangereux non inertes
          - Déchets inertes
          - Déchets dangereux
      - Destination des flux collectés en 2023
      - Les jours d'ouverture des déchèteries

## QUESTIONNAIRE 1 : DONNEES GENERALES

Ce questionnaire est structuré de la manière suivante :

### 1. Données générales :

- Les données administratives
- Les compétences exercées dans le domaine des déchets : situation au 31 décembre 2023
- Les agréments des éco-organismes
- L'emploi
- La gestion de proximité des biodéchets : compostage individuel, partagé, en pied d'immeuble en 2023
- Le mode de financement principal du service
- La caractérisation des déchets
- Le règlement de collecte
- Le Programme local de prévention DMA (PLPDMA selon le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015)
- Tarif de TGAP de traitement des OMR

## Précisions sur les informations demandées

### 1. Présentation de la collectivité

- [Les données administratives](#)

Les données administratives sont issues des bases de données de l'ADEME. Celles-ci seront mises à jour sur la base de vos déclarations en réponse à ce questionnaire.

- [Les compétences exercées dans le domaine des déchets : situation au 31 décembre 2023](#)

Cette partie a pour objet l'identification :

- d'une part, des compétences exercées par votre collectivité ;
- d'autre part, des compétences transférées/déléguées et à qui.

Les limites des compétences Collecte et Traitement sont variables d'une collectivité à l'autre. Par souci de simplification, les opérations liées à la compétence déchets ont été décomposées en quatre catégories :

- Collecte des OMR ;
- Collectes séparées (collecte du verre, des emballages et papiers graphiques, des biodéchets et/ou déchets verts...);
- Déchèterie (gardiennage des déchèteries);
- Traitement (ensemble des opérations de traitement des DMA).

- [Les agréments des éco-organismes](#)

Ces questions permettront de suivre la mise en place des contrats entre les collectivités et les éco-organismes. Il vous sera demandé de fournir des précisions concernant la date de démarrage du contrat avec l'éco-organisme, des informations à propos du barème, etc.

- [L'emploi dans la collecte hors déchèterie](#)

Les questions sur l'emploi permettent de recenser tous les agents de terrain intervenant sur les collectes. La question relative aux « équivalents temps plein » (ETP) intervenant sur la collecte permet d'additionner des agents affectés à temps partiel et des agents affectés à temps plein sur le service. Par exemple, un agent affecté à mi-temps correspond à 0,5 ETP. Pour mémoire, un agent affecté à temps plein réalise entre 1550 et 1650 heures de travail par an.

Dans cette partie, renseignez l'ensemble du personnel opérationnel affecté au service de collecte (hors encadrement et hors secrétariat général). Vous comptabiliserez au total les chauffeurs, « ripeurs » (ou « équipiers de collecte ») et autres agents de terrain (personnel chargé des dotations en bacs, du suivi du remplissage des bornes d'apport volontaire, des réclamations téléphoniques...), ainsi que les responsables de terrain (ex : chef d'équipe).



Par ailleurs, dans cette partie une précision est également demandée sur le nombre d'ambassadeurs du tri.

NB : Dans le questionnaire 3 sur les collectes en déchèterie, vous trouverez une question similaire permettant de recenser les gardiens de déchèterie.

- [La gestion de proximité des biodéchets : compostage individuel, partagé, en pied d'immeuble en 2023](#)

Note : Cette partie est à renseigner **uniquement si vous exercez la compétence OMR**.

Ces questions permettront de suivre la mise en place d'actions de promotion de la gestion de proximité des biodéchets. Si vous n'avez pas mené directement ces actions, mais qu'elles sont réalisées par l'EPCI de traitement auquel vous adhérez, merci de prendre contact avec cette collectivité afin de mentionner ici les informations relatives à votre territoire.

Pour cette nouvelle enquête Collecte, il est demandé de renseigner :

- ✓ Le nombre total de composteurs partagés installés ou financés depuis la mise en place des actions de promotion (année 2023 incluse).
- ✓ L'estimation de la population disposant d'une solution de gestion de proximité individuelle ou partagée, non fournie ou financée par votre collectivité.

- [Le mode de financement principal du service](#)

Note : Cette partie est à renseigner **uniquement si vous exercez la compétence OMR**.

Indiquez votre mode de financement principal du service, ainsi que, le cas échéant, l'année et les modalités de mise en œuvre de la tarification incitative (TI). Il vous est également demandé de distinguer la population adhérente en taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incitative et en redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative.

- [La caractérisation des déchets](#)

Ces questions permettront d'alimenter les analyses relatives au guide CARADEME à destination des collectivités locales.

- [Le règlement de collecte](#)

Cette partie concerne le règlement de votre collecte : intègre-t-il une obligation de tri ? Précise-t-il les limites de prise en charge des DMA ?

- [Le Programme Local de Prévention DMA \(PLPDMA\)](#)

Conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, il vous sera demandé de donner des précisions concernant votre PLPDMA (si existant ou en cours).

- [Tarif de TGAP de traitement des OMR](#)

Cette partie à la fin du questionnaire 1 permettra de suivre les valeurs de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).



## QUESTIONNAIRES 2 : LES COLLECTES HORS DÉCHÈTERIE

Les questionnaires 2A, 2B et 2C portent sur les collectes hors déchèterie. Dans ces questionnaires, vous aurez l'opportunité de renseigner les données sur les modes de gestion/collecte, sur la fréquence des collectes, sur les flux collectés et les destinations et, enfin, sur les dessertes.

### Précisions sur les informations demandées

Pour les trois questionnaires compris dans cette partie, les informations suivantes vous seront demandées pour chaque type de flux traité par votre collectivité :

#### ✓ Les modes de gestion

Dans cette partie, il vous sera demandé d'indiquer les modes de fonctionnement possibles, à savoir : la régie directe, le marché public de prestations de services ou la délégation de service public.

Note : Si deux modes de gestion coexistent sur votre territoire, vous pouvez cocher/renseigner deux cases. En revanche, si vous travaillez avec plusieurs entreprises de collecte (répartition par lot géographique ou par type de collecte), vous n'indiquerez que le nom du prestataire qui assure le service auprès de la majorité de la population.

#### ✓ Les modes de collecte

Deux modes de collecte sont proposés dans cette partie : la collecte en porte-à-porte et la collecte en apport volontaire.

NB : Les sites d'apport volontaire sont différents des « points de regroupement » qui, eux, concernent le regroupement de bacs individuels et sont donc inclus dans les collectes en porte-à-porte.

- Il est fréquent que ces deux modes de collecte coexistent, c'est pourquoi il vous est demandé d'indiquer les pourcentages de population concernée par la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire. Cette information est particulièrement nécessaire au suivi de la collecte des biodéchets.
- Il est possible que la somme de ces pourcentages soit supérieure à 100 %, car une partie de la population peut être desservie à la fois par une collecte en porte-à-porte et une collecte en apport volontaire. De même, il est possible que la somme de ces pourcentages soit inférieure à 100 % si une partie du territoire n'est pas desservie.

#### ✓ Fréquence

La fréquence de collecte correspond au nombre de fois (par semaine ou par mois) où un habitant dispose du service.

Si votre territoire est découpé en zones avec des fréquences de collecte différentes, indiquez pour chaque zone la fréquence de collecte et le pourcentage de la population concernée. Par souci de simplification, seulement trois zones ont été retenues, merci de n'indiquer ici que les organisations principales. Le total des pourcentages doit être égal à 100 %.

- Pour mémoire : une collecte 0,5 fois par semaine équivaut à une collecte toutes les deux semaines. Merci d'indiquer soit C05 (une fois toutes les deux semaines), C1 (une fois par semaine) ou C2 (deux fois par semaine).
- Enfin, pour les autres collectes spécifiques, ramenez la fréquence de collecte au mois.

#### ✓ Kilométrage : tournées de collecte

Afin d'évaluer l'impact environnemental des opérations de collecte, merci de nous indiquer, pour chaque type de collecte, le kilométrage annuel total parcouru pour les opérations de collecte et de transfert jusqu'aux installations de traitement.

Si vous avez confié la collecte à un prestataire de service, vous pourrez récupérer les informations auprès de lui.

### Comment calculer le kilométrage par type de collecte ?

1. Prenez le kilométrage de chaque tournée, multipliez-le par la fréquence de la tournée (exprimée en semaines ou en mois) et multipliez le résultat par 52 (pour une fréquence exprimée en semaine) ou par 12 (pour une fréquence exprimée en mois) → vous obtenez ainsi le kilométrage annuel de chaque tournée ;



2. Additionnez les kilométrages annuels de toutes vos tournées → vous obtenez ainsi le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de collecte ;
3. Si vous avez recours à un quai de transfert : vous devez également prendre en compte le kilométrage annuel parcouru par les véhicules chargés du transfert entre ce quai et l'installation de traitement. Pour le calculer, prenez la distance entre le quai de transfert et l'installation de traitement, multipliez-la par deux (pour obtenir la distance aller/ retour) et multipliez le résultat par le nombre de rotations observées dans l'année → vous obtenez ainsi le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de transfert ;
4. Additionnez le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de collecte et le kilométrage annuel parcouru par vos véhicules pour les opérations de transfert → vous obtenez le « kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble de vos véhicules pour les opérations de collecte et de transfert jusqu'aux installations de traitement ».

#### Le kilométrage annoncé :

- tient compte de tous les véhicules chargés de la collecte et du transfert de déchets, qu'ils appartiennent à la collectivité ou à ses prestataires ;
- tient compte uniquement des distances parcourues par des véhicules transportant des déchets (N.B : ne pas tenir compte des véhicules de service ou de ceux utilisés pour l'entretien des contenants) ;
- ne tient pas compte des distances parcourues par des véhicules affrétés par des éco-organismes.

## QUESTIONNAIRE 2A : Collectes des déchets ménagers (hors déchèteries) - Dessertes

Outre les informations précédentes concernant le mode de gestion/collecte, fréquence, etc. dans le questionnaire 2A, il vous sera demandé de renseigner les flux collectés, ainsi que les destinations. Tel qu'indiqué dans le Guide de saisie, vous aurez le choix de renseigner les données concernant les flux collectés et les destinations en ligne via LimeSurvey, ou via un fichier Excel à télécharger et réimporter dans LimeSurvey à la fin du questionnaire 2C. Les changements éventuels sur vos dessertes sont à renseigner obligatoirement via un fichier Excel à télécharger et réimporter dans ce questionnaire<sup>2</sup>.

### Autres données à renseigner:

#### 2. Collecte des DMA hors déchèterie

- [Les dessertes](#)

Il vous sera demandé si, en 2023, vous avez eu des modifications concernant le périmètre de vos dessertes. Le cas échéant, vous aurez un fichier Excel à remplir. Ce tableau permettra d'identifier les adhérents de votre structure ainsi que les parties du territoire sur lesquelles votre collectivité exerce réellement la compétence. En effet, il est possible que certaines collectes séparées ne concernent qu'une partie de votre territoire ou qu'un syndicat de collecte agisse en lieu et place de votre collectivité sur certaines communes.

La qualité du renseignement de ce tableau est primordiale pour l'exploitation qui sera faite des données puisqu'elle conditionne les ratios de collecte restitués.

Veillez noter que le tableau ne concerne pas les dessertes de déchèteries ; ce point est abordé dans le questionnaire 3 sur les collectes en déchèterie.

Une distinction est réalisée :

- Entre les collectivités adhérentes et clientes ;
- Entre les modes de collecte porte-à-porte et apport volontaire ;

### Données sur les quantités et destinations des flux collectés à renseigner :

- La collecte des OMR
- La collecte du verre

---

<sup>2</sup> Veillez-vous référer au Guide de saisie pour plus de détails sur la procédure.

- La collecte des déchets verts (hors déchèterie)
- La collecte des déchets alimentaires (restauration collective)
- La collecte des déchets alimentaires et des déchets verts en mélange
- La collecte des encombrants (hors déchèterie)
- La collecte des DASRI (hors déchèterie)
- La collecte des textiles (hors déchèterie)
- La collecte des DEEE (hors déchèterie)
- Autres

Pour la destination de tous les types de collecte :

- Indiquez si les déchets font l'objet d'un transit et le cas échéant, le centre de transit/transfert concerné.
- Précisez la nature de chaque installation de traitement : incinération, méthanisation, compostage, centre de tri, TMB, verreries, recyclage direct etc. Vous trouverez en dernière partie du guide une liste de sites de traitement, complétée par des abréviations.
- Mentionnez également le nom, la commune et à minima le département d'implantation de chaque installation de traitement.

## QUESTIONNAIRE 2B - Les collectes séparées des emballages et papiers des ménages (hors verre)

Outre les informations précédentes concernant le mode de gestion/collecte, fréquence, etc., dans le questionnaire 2B il vous sera demandé de renseigner les flux collectés ainsi que les destinations. Afin de filtrer les questions dans le formulaire 2B LimeSurvey<sup>3</sup>, il vous sera demandé de rappeler le choix que vous avez réalisé au début du questionnaire 2A concernant l'utilisation de LimeSurvey ou Excel (pour renseigner les flux et destinations).

Données sur les quantités et destinations des flux collectés à renseigner:

### Collectes séparées des emballages et papiers des ménages (hors verre) Quantités et destinations des flux collectés

- La collecte des emballages et papiers graphiques (multimatériaux)
- La collecte des emballages (sans les papiers graphiques)
- La collecte des papiers graphiques
- La collecte des plastiques, métaux, briques (ex. : corps creux)
- La collecte des papiers cartons (ex. : corps plats)
- Autres

Pour les collectes séparées des emballages et papiers des ménages :

Plusieurs schémas d'organisation sont possibles, votre saisie doit refléter l'organisation réellement mise en place sur votre territoire. Veuillez ne pas saisir de données en sortie de centre de tri mais bien celles des flux collectés. Enfin, Le tonnage de refus de tri indiqué doit correspondre au taux d'erreur de tri liés aux caractérisations des tonnages entrants.

RAPPEL : Pour la destination de tous les types de collecte :

- Indiquez si les déchets font l'objet d'un transit et le cas échéant, le centre de transit/transfert concerné.
- Précisez la nature de chaque installation de traitement : incinération, méthanisation, compostage, centre de tri, TMB, verreries, recyclage direct, etc. Vous trouverez en dernière partie du guide une liste de sites de traitement, complétée par des abréviations.
- Mentionnez également le nom, la commune et à minima le département d'implantation de chaque installation de traitement.

### Le refus de tri

Merci d'indiquer les tonnages de refus de tri pour l'ensemble des RSOM hors verre (i.e., taux d'erreur de tri liés aux caractérisations des tonnages entrants).

<sup>3</sup> Veuillez-vous référer au Guide de saisie pour plus de détails sur la procédure.



## QUESTIONNAIRE 2C - Les collectes spécifiques des déchets des collectivités et des professionnels

Outre les informations précédentes concernant le mode de gestion/collecte, fréquence, etc., dans le questionnaire 2C il vous sera demandé de renseigner les flux collectés ainsi que les destinations. Afin de filtrer les questions dans le formulaire 2C LimeSurvey4, il vous sera demandé de rappeler le choix que vous avez réalisé au début du questionnaire 2A concernant l'utilisation de LimeSurvey ou Excel (pour renseigner les flux et destinations).

### Données sur les quantités et destinations des flux collectés à renseigner :

#### Collectes spécifiques déchets des collectivités et des professionnels

- La collecte du verre des professionnels
- La collecte des déchets alimentaires (restauration collective)
- La collecte des papiers de bureau
- La collecte des cartons des professionnels
- La collecte des emballages en matières plastiques
- La collecte des déchets de voiries, marchés
- La collecte des déchets verts des services municipaux
- La collecte des emballages collectés hors foyer sur voie publique
- La collecte des déchets assimilés en mélange
- Autres

#### Pour les collectes séparées des emballages et papiers des ménages :

Plusieurs schémas d'organisation sont possibles, votre saisie doit refléter l'organisation réellement mise en place sur votre territoire. Veuillez ne pas saisir de données en sortie de centre de tri mais bien celles des flux collectés. Enfin, Le tonnage de refus de tri indiqué doit correspondre au taux d'erreur de tri liés aux caractérisations des tonnages entrants.

#### RAPPEL : Pour la destination de tous les types de collecte :

- Indiquez si les déchets font l'objet d'un transit et le cas échéant, le centre de transit/transfert concerné.
- Précisez la nature de chaque installation de traitement : incinération, méthanisation, compostage, centre de tri, TMB, verreries, recyclage direct etc. Vous trouverez en dernière partie du guide une liste de sites de traitement, complétée par des abréviations.
- Mentionnez également le nom, la commune et *a minima* le département d'implantation de chaque installation de traitement.

#### Cette année :

- Le flux d'emballages collectés hors foyer sur voie publique a été ajouté aux « collectes spécifiques des déchets des collectivités ». Il correspond notamment aux emballages collectés dans des corbeilles de rue.
- Le flux d'emballages en matières plastiques a été ajouté aux « collectes spécifiques des déchets des professionnels ».

---

<sup>4</sup> Veuillez-vous référer au Guide de Saisie pour plus de détails sur la procédure.



## QUESTIONNAIRE 3 : LES COLLECTES EN DÉCHÈTERIE

Le questionnaire 3 (Questionnaire Général) et les différents formulaires pour chaque déchèterie portent sur les flux collectés en déchèterie. Dans ce questionnaire, vous aurez l'opportunité de renseigner les données sur le fonctionnement de vos déchèteries ainsi que sur les quantités et destinations des flux collectés en déchèterie.

### QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

Dans ce questionnaire, et dans le cas où les dessertes en déchèterie ont changé en 2023, vous serez invité à renseigner toutes les communes dont les habitants ont accès à votre déchèterie ainsi que le taux de desserte. Ceci comprend également les communes situées en dehors de votre territoire. Un lien de téléchargement d'un tableau (Excel) sur les dessertes de vos déchèteries sera disponible dans ce questionnaire. Vous aurez la possibilité de déposer le tableau complété (le cas échéant) dans cette partie.

Pour les dessertes :

- Ne renseignez que les données concernant les parties de votre territoire pour lesquelles vous exercez réellement la compétence déchèterie. Les autres collectivités avec lesquelles vous travaillez sont interrogées en parallèle.
- Le respect de cette première règle nous permettra d'éviter les doublons notamment dans les tonnages.
- Concentrez vos réponses sur le cas général, c'est à dire les organisations qui concernent la majorité de votre population. En effet, par souci de simplification, le questionnaire n'envisage pas tous les cas de figures possibles.

Il vous sera enfin demandé de choisir entre LimeSurvey ou Excel pour renseigner les données de quantité et destination des flux de vos déchèteries. Si vous optez pour le tableau Excel, un lien de téléchargement du fichier vous sera proposé. Une fois complété, vous pourrez le déposer à la fin de ce questionnaire. Vous pourrez ensuite compléter les différents formulaires pour chacune de vos déchèteries.

### DONNÉES PAR DÉCHÈTERIE : UN FORMULAIRE PAR DÉCHÈTERIE

Il vous sera demandé de remplir un formulaire pour chacune de vos déchèteries. En effet, l'enquête doit aboutir à la mise à jour de l'inventaire des déchèteries réalisé pour 2023.

Cette partie ne concerne que les déchèteries **appartenant à votre collectivité**. Il ne prend pas en compte d'éventuelles déchèteries privées situées sur votre territoire ou déchèteries publiques avec lesquelles vous auriez passé une convention.

Le questionnaire est structuré de manière à vous demander, dans un premier temps, de fournir des informations d'ordre administratif et sur le mode de fonctionnement, fréquentation et utilisation des espaces de réemploi, le cas échéant. Ensuite, vous aurez à renseigner les quantités et destinations des flux de la déchèterie, si vous avez choisi de les renseigner via LimeSurvey.

**RAPPEL :** Il est impératif de remplir un formulaire pour chacune de vos déchèteries.

### Précisions sur les informations demandées

Les informations suivantes vous seront demandées pour chaque déchèterie de votre collectivité. Elles sont à renseigner sur LimeSurvey, indépendamment de votre choix pour le renseignement des quantités et destinations de flux (LimeSurvey ou Excel).

✓ Informations administratives

Il est question ici de vérifier l'identifiant de la déchèterie dans la base de données SINOE de l'ADEME et de vérifier/mettre à jour les coordonnées de la déchèterie.

✓ Mode de fonctionnement et fréquentation de la déchèterie

En ce qui concerne le mode de fonctionnement, il vous sera demandé d'indiquer le mode de gestion de chacune de vos déchèteries (i.e., régie, délégation de service public ; gestion privée ; marché de prestation de service) ; le régime juridique de la déchèterie et la date de la dernière décision préfectorale ; les dates d'ouverture/fermeture/année de rénovation (le cas échéant) ; le nombre d'emplois affectés au gardiennage et le contrôle d'accès à la déchèterie (le cas échéant).



Quant à la fréquentation de la déchèterie, il sera question d'indiquer le nombre total de visites de particuliers et des professionnels pour 2023, ainsi que le mode de comptage de ces visites. Vous devez mentionner l'ensemble des flux et des visiteurs, y compris ceux qui sont extérieurs à votre collectivité (par exemple : dans le cas d'une convention avec une collectivité voisine). Il vous sera également demandé d'indiquer le nombre total de jours d'ouverture par an et par jour de la semaine.

### ✓ [Le réemploi](#)

Pour cette enquête, uniquement des questions générales autour du réemploi vous seront demandées, à savoir : si la déchèterie possède un espace de réemploi et de préciser le type d'espace et les repreneurs de l'espace (le cas échéant) ; l'estimation des tonnages déposés dans cet espace ; si votre déchèterie travaille avec une structure d'économie sociale et solidaire (ESS) et le type de flux proposés au réemploi.

### [Données sur les quantités et destinations des flux collectés à renseigner :](#)

Les questions concernant les quantités et destinations des flux collectés en déchèterie sont décomposées en 3 parties, en fonction de la nature des déchets acceptés sur la déchèterie :

#### 1. Déchets non dangereux non inertes

- Déchets verts
- Déchets de bois
- Métaux ferreux
- Métaux non ferreux
- Déchets métalliques en mélange
- Emballages métalliques (exemple : aérosols)
- Plastiques
- Plastiques (si autre destination)
- Pneus
- Textiles (Conteneurs pris en charge par la collectivité ou un tiers REP/hors REP)
- Papiers et cartons en mélange
- Papiers
- Cartons
- Huisseries (cadre alu, bois, plastique et verre...)
- Encombrants ménagers ou divers incinérables (tout-venant)
- Encombrants ménagers ou divers NON incinérables (tout-venant)
- Huiles végétales
- DAE (=DIB Déchets Industriels Banal) incinérables
- DAE (=DIB Déchets Industriels Banal) NON incinérables
- Déchets de plâtre
- Mobilier
- Articles de sports et de loisirs (ASL)
- Articles de bricolage et de jardin (ABJ)
- Jouets
- Jouets et ASL en mélange
- Autres

#### 2. Déchets inertes

- Déchets de construction, de démolition (déblais, gravats...)
- Autres

#### 3. Déchets dangereux

- Huiles minérales
- Huiles de vidange
- Contenant d'huile de vidange
- DEEE
- Piles et batteries portables (inférieur à 5 kg)
- Batteries automobiles
- Autres batteries (y compris moyens de transport légers)
- Peintures

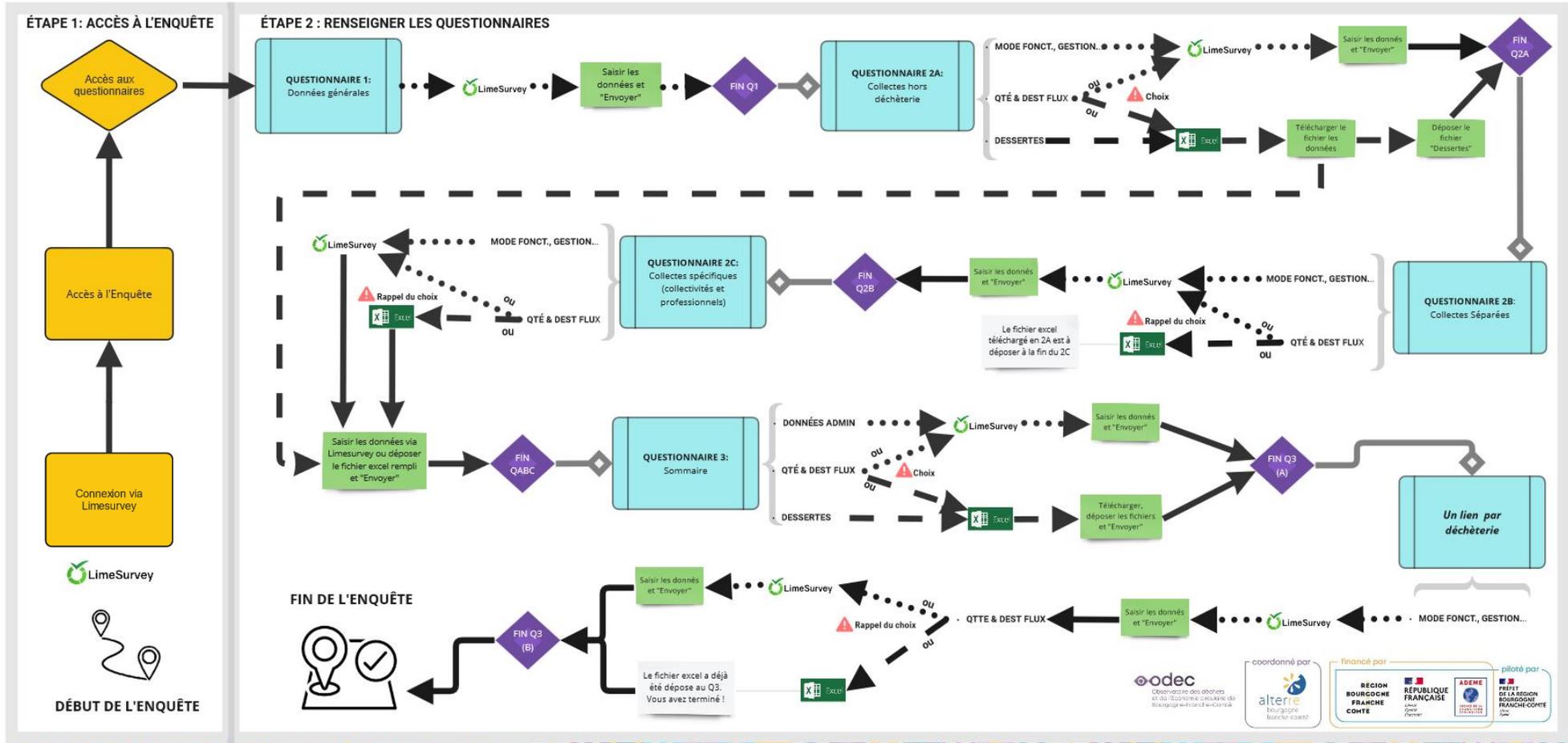


- Solvants
- Médicaments
- Déchets d'activités de soins (collectés en déchèterie)
- Déchets amiantés
- Déchets de produits phytosanitaires
- Déchets acides
- Articles de bricolage et de jardin (outils du peintre)
- Autres (lampes, néons, cartouches...)

Toutes les quantités doivent être exprimées en tonnes, y compris celles concernant les déchets dangereux.

Pour chaque site de traitement ou de valorisation, précisez son nom, la commune et, a minima, le département d'implantation.

# SCHÉMA DE L'ENQUÊTE



**Légende:** parcours obligatoire → parcours optionnel ◊ choix LimeSurvey → choix excel → choix possible / rappel de choix ▲ excel Excel LimeSurvey LimeSurvey



Véritable outil au service des transitions et d'une gestion durable des ressources, l'Observatoire des déchets et de l'économie circulaire de Bourgogne-Franche-Comté est un dispositif d'animation, de production et de diffusion de connaissances au service des acteurs et des territoires engagés dans l'économie circulaire.

Dans l'objectif de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et d'éclairer les politiques publiques régionales comme locales, l'ODEC poursuit trois missions : améliorer et diffuser la connaissance sur les déchets et l'économie circulaire, aider à l'élaboration et à l'évaluation des politiques régionales et territoriales, et animer un lieu d'échanges et de coopération sur les enjeux liés à l'économie circulaire.

Coordonné par Alterre Bourgogne-Franche-Comté, l'ODEC est financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME, pilotes du dispositif, en partenariat avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

[www.odec-bfc.org](http://www.odec-bfc.org)

Contact : [contact@odec-bfc.fr](mailto:contact@odec-bfc.fr)

